

L'INFORMATEUR

VOLUME 23 - NUMÉRO 2

HIVER 2020



NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS 2021-2025

PARLONS DES PRIORITÉS SANS DÉTOUR

Page 4

DANS CE NUMÉRO

- 3 - RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE • DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES PRÉCIPITÉES ET INEFFICACES
- 6 - NOS FORMATIONS « COUP DE CŒUR » • POUR ENRICHIR VOTRE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
- 7 - L'ATTENTION DÉTOURNÉE PAR LA PANDÉMIE • PRENEZ GARDE AUX AUTRES DANGERS !





LE RÉGIME D'ASSURANCE DE BASE

UN ENJEU FONDAMENTAL AUX NÉGOCIATIONS

Vous en avez entendu parler maintes fois, le régime de base de MÉDIC Construction est sous-financé. Autrement dit, ses dépenses sont plus élevées que ses revenus. La principale source de revenus du régime, rappelons-le, c'est la cotisation patronale. Or, en ce début des négociations, un tour d'horizon de la situation s'impose.

L'ISSUE DES NÉGOCIATIONS 2017

Le régime de base était au cœur des pourparlers. En 2017, la partie patronale a refusé d'y augmenter sa contribution. Soulignons, au passage, que cette contribution fait partie de votre rémunération globale. Nous nous sommes donc butés à un entêtement des employeurs qui, petit à petit, a fragilisé le régime.

LE PORTRAIT DE LA SITUATION À LA FIN DE 2019

Au 31 décembre 2019, le régime montrait toutefois une amélioration de sa situation financière. Quelles en sont les causes? Des rendements supérieurs à ceux anticipés; des modifications apportées aux couvertures, comme la diminution des protections pour les médicaments, les soins de la vue et les soins dentaires; et un nouveau système électronique permettant un traitement plus efficace des réclamations à la CCQ.

LE BILAN À L'HEURE ACTUELLE

Au premier trimestre de 2020, l'insuffisance des revenus se situait malgré tout à 0,477 \$/heure travaillée. La réserve du régime peut encore combler les pertes, mais tôt ou tard, un seuil sera atteint. Le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC) se verra alors dans l'obligation d'appliquer un « mécanisme automatique de régulation ». En d'autres termes, il devra apporter de nouvelles modifications qui réduiront drastiquement les prestations d'assurance. Les calculs actuariels d'avant la pandémie démontrent que cette régulation devra être mise en place en décembre 2024, si aucune action n'est prise pour renflouer le régime.

LE DÉFICIT : LA MENACE DU FUTUR

Avec le maintien d'un statu quo, vous l'aurez deviné, cette insuffisance de fonds deviendra exponentielle d'autant plus que des réalités concrètes affectent actuellement le régime. Prenons l'exemple de la hausse constante des prix des

médicaments ou le ralentissement des rendements en raison de la situation économique précaire. Si la partie patronale persiste en refusant d'augmenter sa cotisation, le déficit ne tardera pas.

Au bout du compte, ce qu'il faut retenir, c'est que l'avenir du régime se joue maintenant. Les employeurs n'ont plus aucun argument de taille, en ce contexte de négociation. Ils doivent investir dans le régime afin de vous garantir des protections d'assurance décentes.

Et avec la rareté de main-d'œuvre qui pèse à présent dans notre industrie, il est grand temps que la partie patronale prenne soin de ses salariés en vue d'assurer leur rétention et d'attirer aussi la relève.

EN SAVOIR PLUS !

Pour accéder à un complément d'information sur le sujet, pointez votre appareil mobile sur ce code QR et rendez-vous aux pages 2-3.



MÉDIC CONSTRUCTION EN LIGNE

SIMULEZ UNE RÉCLAMATION !

Saviez-vous qu'il est possible de simuler une réclamation afin de vérifier votre admissibilité – ou celle de l'une de vos personnes à charge – à un remboursement de frais pour un service ?

Pour commencer, inscrivez-vous aux services en ligne de la CCQ en utilisant ce code QR, puis accédez à MÉDIC Construction en ligne.



RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES PRÉCIPITÉES ET INEFFICACES



PAR ANNIE ROBINEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le recrutement des travailleurs est difficile et persistant : c'est le lourd constat que dressent les employeurs de notre industrie et ils l'ont d'ailleurs clamé haut et fort dans les manchettes cet automne. Ils se montrent donc, pour ainsi dire, favorables aux très prochaines modifications réglementaires qui permettront la mise en œuvre d'une série de mesures visant à contrer le phénomène de la rareté de la main-d'œuvre. Mais par ces mesures, l'industrie ne s'attaque pas aux vrais problèmes. Creusons la question.

DE 1 : QUELLES SONT LES MESURES ?

- 1 - Permettre la supervision d'un 2^e apprenti, si celui-ci est dans sa dernière période d'apprentissage.
- 2 - Permettre l'émission de certificats de compétence-apprenti d'une durée de six mois pour les personnes inscrites à temps plein dans les programmes menant à des métiers de la construction.
- 3 - Permettre l'exemption d'un certificat de compétence-apprenti à deux enfants d'employeur dans une même entreprise.
- 4 - Bonifier de 50 % les heures reconnues dans l'apprentissage pour la réussite d'un DEP.
- 5 - Permettre l'émission d'un certificat de compétence-occupation aux diplômés d'études professionnelles qui mènent aux occupations spécialisées.
- 6 - Permettre l'accès à l'examen de qualification provinciale à l'apprenti ayant complété 85 % de son apprentissage.
- 7 - Permettre l'émission d'un certificat de compétence-apprenti aux personnes qui démontrent une expérience de travail pertinente équivalente à 35 % de l'apprentissage d'un métier.
- 8 - Permettre à la CCQ d'ouvrir les bassins même lorsque la disponibilité dépasse 5 % devant des circonstances exceptionnelles liées à la région ou aux métiers et occupations.
- 9 - Permettre aux apprentis d'effectuer les mêmes tâches résiduelles que les compagnons de leur métier.

DE 2 : QUELLES EN SERONT LES CONSÉQUENCES ?

En appliquant ces mesures, la compétence de la main-d'œuvre risque fort d'être hypothéquée. Prenons quelques exemples pour illustrer ce propos.

- Par la mesure 2, l'élève inscrit à un programme d'études professionnelles sera poussé à intégrer les chantiers sans avoir l'obligation d'obtenir tôt ou tard son diplôme, délaissant ainsi l'acquisition en bonne et due forme des compétences de base de son métier.
- Par les mesures 4 et 6 combinées, l'apprenti pourra accéder à l'examen de qualification trop rapidement, retranchant ainsi des heures essentielles à l'apprentissage de son métier et à son développement professionnel.
- Par la mesure 9, l'apprenti pourra effectuer les tâches du manœuvre, retranchant là encore des heures essentielles à l'apprentissage de son métier.

On comprend que ces mesures sont précipitées. Elles s'inscrivent dans une vision à court terme qui propose également des solutions à court terme. Il ne faut pas perdre de vue qu'une main-d'œuvre compétente est le fondement de notre industrie. Et ce n'est pas en coupant dans l'apprentissage que la problématique de la rareté de la main-d'œuvre sera à jamais réglée, au contraire.

Qui plus est, ce nivellement par le bas ne fera qu'engendrer d'autres problématiques capitales, comme l'augmentation des accidents du travail. Et ça, c'est une conséquence majeure à éviter à tout prix.

DE 3 : QUELLES SERAIENT LES SOLUTIONS EFFICACES ?

D'autres moyens, assurément plus efficaces à long terme, doivent être envisagés pour solutionner cette rareté de la main-d'œuvre. Des moyens, disons-le, déjà à notre disposition, qui redoreraient l'image de notre industrie et lui redonneraient sa place concurrentielle parmi toutes les autres. Des moyens qui, par conséquent, rendraient plus grands le recrutement et la rétention des travailleurs de la construction. Le SQC ne cessera pas de les faire valoir. Penchons-nous sur les principaux.

ASSURER LE RESPECT DE TOUTES LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les employeurs doivent respecter l'ensemble des conditions prévues aux conventions collectives et notamment payer les heures supplémentaires et les frais de déplacement comme il se doit. Ils ont l'obligation aussi de faire appliquer les règles de santé et de sécurité sur les chantiers. Ce sont là deux droits trop souvent bafoués.

REHAUSSER LES AVANTAGES SOCIAUX

Les employeurs doivent plus que jamais faire preuve d'ouverture et de prévoyance en ce contexte actuel de négociation. Les salariés ont droit à des avantages sociaux fiables et dignes de leur famille et de leur retraite (apprenez-en plus à ce sujet en page 2).

UTILISER PLEINEMENT LA MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE ET COMPÉTENTE

L'industrie doit voir à accroître le nombre annuel d'heures travaillées des salariés. En moyenne, ils ne font présentement que 1007 heures par année. Les travailleurs des régions et les femmes en font d'ailleurs encore moins.

GARANTIR UNE SÉCURITÉ D'EMPLOI

Les dispositions entourant le droit de rappel doivent être renforcées dans certains secteurs. La reconnaissance de l'ancienneté est primordiale pour protéger les travailleurs des pratiques d'embauche parfois arbitraires des employeurs.

RENDRE L'INDUSTRIE ATTRACTIVE

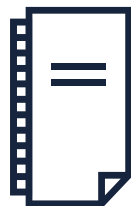
La promotion des programmes d'études professionnelles des métiers et occupations de la construction et la valorisation de la diplomation sont des pierres angulaires dans notre industrie. Il convient de donner ici une précision fort intéressante sur la mesure 4 : mise en œuvre seule, autrement dit sans aucune autre des mesures proposées, la mesure 4 serait l'une des voies favorables pour attirer une relève qualifiée, sérieuse et prête à faire carrière en construction. C'est à se demander pourquoi cette solution, et uniquement cette solution, n'a pas été d'abord considérée.

En terminant, ne perdons pas de vue que les pénuries sont cycliques et temporaires et que l'imminente modification réglementaire sera, quant à elle, permanente et viendra altérer la compétence des travailleurs pour longtemps. Ce n'est malheureusement pas le chemin à suivre pour atteindre l'équilibre dans l'offre et la demande. Souhaitons alors que les employeurs – à qui nous lançons de surcroît le défi de mieux organiser le travail dans le temps – et les autres acteurs concernés nous entendent.



NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS 2021-2025

PARLONS DES PRIORITÉS SANS DÉTOUR



PAR CHARLES-OLIVIER PICARD
COORDONNATEUR RELATIONS DU TRAVAIL

Les conventions collectives actuellement en vigueur viendront à échéance le 30 avril prochain. Les discussions autour des négociations sont donc bien amorcées. Pour l'heure, l'identification de tous les enjeux qui défendent l'intérêt collectif des travailleurs de la construction est au cœur de nos actions. Apprenez maintenant de quoi il en retourne.

LES ENJEUX APPUYÉS PAR DES FAITS

ASSURER L'AVENIR FINANCIER DU RÉGIME MÉDIC CONSTRUCTION

Nous vous le garantissons, si le statu quo demeure, c'est-à-dire si la partie patronale refuse d'augmenter sa cotisation à la MÉDIC, la santé financière du régime sera en très mauvais état. Rappelons-le, les associations patronales n'ont versé aucune cotisation supplémentaire aux dernières négociations. Conséquence? Si l'apport des contributions est insuffisant, une diminution radicale de vos prestations sera inévitable. Retour à la page 2 pour en savoir plus à ce sujet.

PROTÉGER LES ACQUIS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DES SALARIÉS

L'an dernier, nous avons été plus qu'étonnés par la décision du Tribunal administratif du travail (TAT) au sujet de la priorité d'emploi dans notre industrie. Ravivons-nous la mémoire; l'obligation des employeurs d'accorder priorité aux salariés domiciliés dans la région d'un chantier a été remise en question. Comme la partie syndicale veut protéger les emplois en région, cette affaire a été portée à la Cour supérieure. Notre position est ferme: nous voulons faire respecter les règles relatives à la priorité d'embauche des travailleurs de la construction dans leur région de domicile. Ce combat est loin d'être terminé. Nous vous informerons en temps et lieu de l'évolution du dossier.

RENFORCER LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

L'amélioration des clauses de rappel demeure une priorité pour le SQC. Actuellement, les conventions collectives des secteurs institutionnel et commercial, et industriel prévoient une période de 10 à 15 jours suivant la mise à pied pour rappeler un employé si la tâche redevient disponible. Nous jugeons cette période trop courte. En comparaison, les deux autres conventions collectives – résidentiel et génie civil et voirie – proposent une plus longue période de rappel. Cet enjeu est toujours un cheval de bataille pour notre équipe de négociateurs. Tous les travailleurs de la construction doivent bénéficier d'un droit de rappel juste.

FAVORISER LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Déjà, nous anticipons que la partie patronale voudra élargir la plage des horaires et des jours de travail. Pourtant, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les entreprises ont intérêt à faire preuve de capacité d'adaptation pour attirer des travailleurs compétents. Des mesures concrètes, variées et souvent peu coûteuses existent, mais pour les mettre en pratique, il faut que les employeurs aient la détermination de revoir leurs façons de faire et leur organisation du travail. Il est de leur devoir d'apporter des innovations dans leurs milieux pour répondre aux besoins des travailleurs tout en assurant la poursuite des opérations.



MISER SUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE APPRÉCIABLES

Le bien-être et la qualité de vie sont des éléments majeurs d'une société en santé. Il est évident que si la hausse de vos revenus est supérieure à celle des prix, votre pouvoir d'achat et l'accès à des services dont vous avez besoin pour vivre sainement augmenteront. Voilà pourquoi nous porterons une attention plus que particulière à cet enjeu lors des échanges avec la partie patronale.

LES ÉTAPES À VENIR

Au moment d'écrire ces lignes, les avis de négociation ont été reçus et des rencontres préparatoires de l'équipe de négociateurs du SQC ont lieu afin d'établir les priorités, à partir, notamment, de vos préoccupations.

Grosso modo, voici les prochaines étapes :

- 1 - Les cinq associations syndicales mettront en commun leurs cahiers de négociation respectifs lors des rencontres de l'Alliance syndicale*.
- 2 - Ensemble, à la suite d'un consensus, les parties syndicales rédigeront un cahier de négociation par secteur d'activité. Il y aura donc un total de cinq cahiers : institutionnel et commercial, industriel, génie civil et voirie, résidentiel, et clauses communes (ce dernier cahier contient, par exemple, les demandes pour les régimes d'assurance et de retraite).
- 3 - Dans les semaines qui suivront, les négociations évolueront par le dépôt de ces cahiers auprès des associations sectorielles d'employeurs. Et c'est là que les pourparlers pourront s'enclencher.

*L'Alliance syndicale est le regroupement des cinq organisations syndicales représentant les travailleurs de la construction au Québec. Elle agit en tant que front commun aux tables de négociation face aux associations patronales.

UN MOT SUR LE FIL D'ARRIVÉE

Il est plutôt difficile de prédire les termes des ententes. Mais très certainement, notre équipe de négociateurs n'a pas froid aux yeux et s'engage pour vous dans un intense travail de réflexion, de préparation, d'échanges et de discussions. Nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour faire entendre les véritables enjeux, comme la préservation de la santé financière du régime MÉDIC et la conciliation travail-famille. Faire valoir vos intérêts, le SQC en fait une priorité.

Pour compléter les informations sur la négociation, nous vous avons concocté un *Guide pratique* vous permettant de bien comprendre sa structure et son processus. Consultez-le aux pages suivantes.

RETOUR SUR LE PROTOCOLE INTERSYNDICAL

Le 8 octobre dernier, l'arbitre Maureen Flynn a rendu sa décision sur le nouveau protocole de négociation intersyndical. En fait, maître Flynn n'a apporté aucun changement à celui utilisé depuis les négociations de 2013. Celle-ci laisse plutôt l'occasion aux parties syndicales de faire preuve de maturité et de bonne foi, entre elles, dans le respect de la représentativité. C'est donc dans cet esprit de pluralisme syndical que le SQC entend travailler avec les autres associations.

VOTRE OPINION ENTENDUE ET CONSIDÉRÉE

Vous faites partie des membres SQC ayant rempli le formulaire sur les préoccupations syndicales? Nous en avons reçu des centaines, et chaque commentaire a été lu et a fait l'objet d'une réflexion dans notre préparation aux négociations. Merci de votre engagement!

ZOOM

SUR LES NÉGOCIATIONS



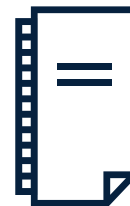
HIVER 2020

À DÉCOUVRIR !

- 2 - LA STRUCTURE**
- 3 - LE PROCESSUS**
- 4 - NOTRE ÉQUIPE MANDATÉE AUX TABLES**

NÉGOCIATIONS 2021-2025

LA STRUCTURE

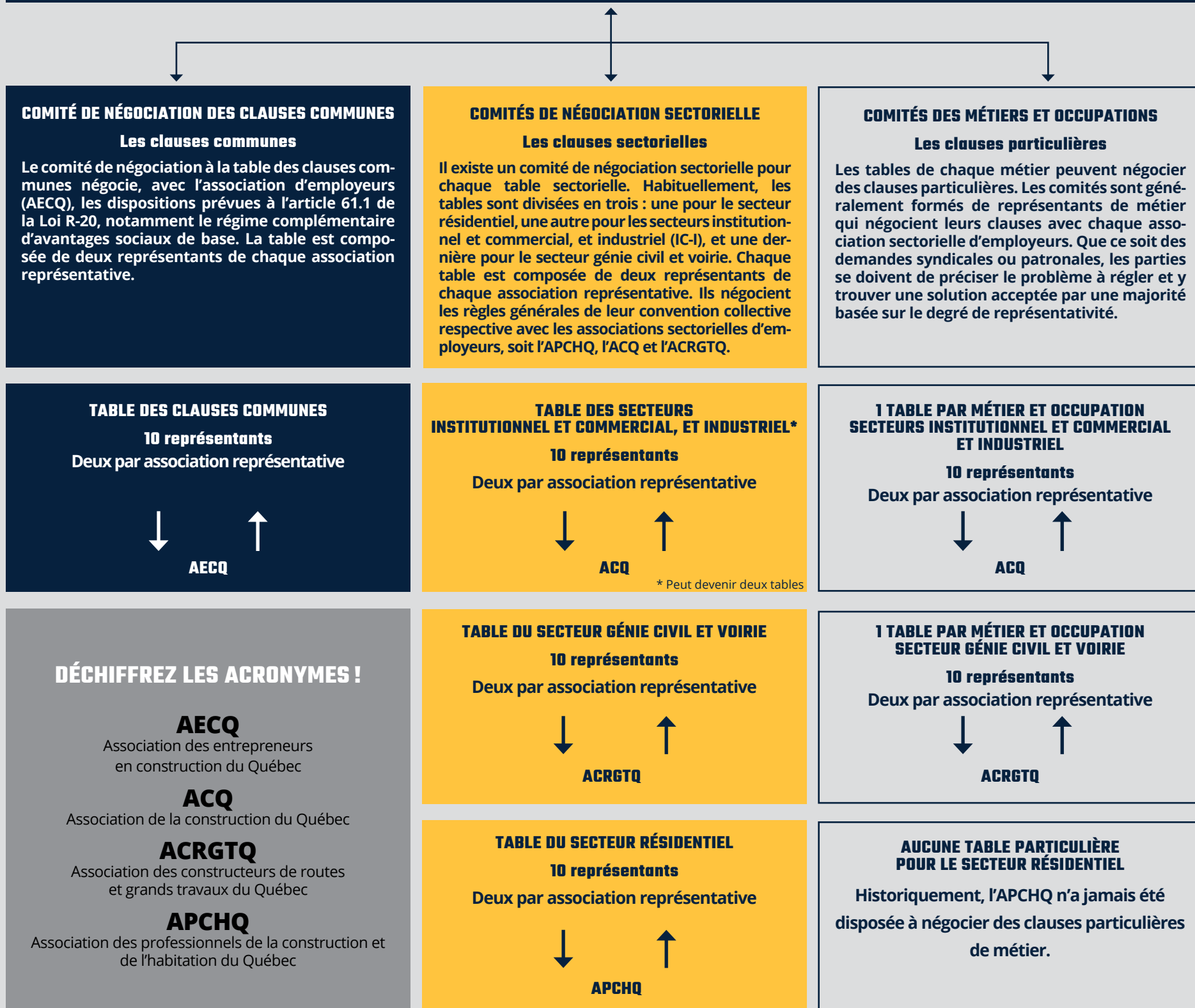


CONSTITUTION ET MANDATS DU COMITÉ CENTRAL ET DES COMITÉS DES DIFFÉRENTES TABLES DE NÉGOCIATION

COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION - 15 REPRÉSENTANTS



Le Comité central de l'Alliance syndicale regroupe trois représentants de chacune des associations représentatives pour un total de 15 représentants. C'est le comité décisionnel pour toutes les grandes questions. Il approuve les clauses communes et les clauses sectorielles tant générales que particulières. Chaque association représentative y exprime sa position selon son degré de représentativité, sauf lorsqu'il est question de l'acceptation des ententes de principe ou d'une grève, qui exige alors l'accord d'au moins trois associations représentatives à un degré de plus de 50 %.



NÉGOCIATIONS 2021-2025

LE PROCESSUS



30 AVRIL 2021

ÉCHÉANCE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La date d'expiration d'une convention collective est le 30 avril de tous les quatre ans, à partir du 30 avril 2013. (art. 47)

S'il n'y a pas d'entente à la date d'échéance, les conventions actuelles continuent de s'appliquer à moins d'une grève ou d'un lock-out.

1^{ER} AVRIL 2020

PROTOCOLE DE NÉGOCIATION — ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES

Toute association représentative a le droit de participer à la négociation pour la conclusion d'une convention collective applicable aux salariés qu'elle représente. La participation des associations représentatives se fait de la manière prévue par un protocole conclu entre elles. Un avis de la conclusion de ce protocole doit être donné au ministre par l'ensemble des associations représentatives au moins six mois avant la date prévue par l'article 42 (avis de négociation). À défaut, le ministre nomme un arbitre pour décider du protocole applicable. (art. 41.3, 41.4, 42 et 42.1)

Le 8 octobre dernier, l'arbitre Maureen Flynn a rendu sa décision : le protocole utilisé depuis les négociations de 2013 a été reconduit dans son intégralité.

1^{ER} OCTOBRE 2020

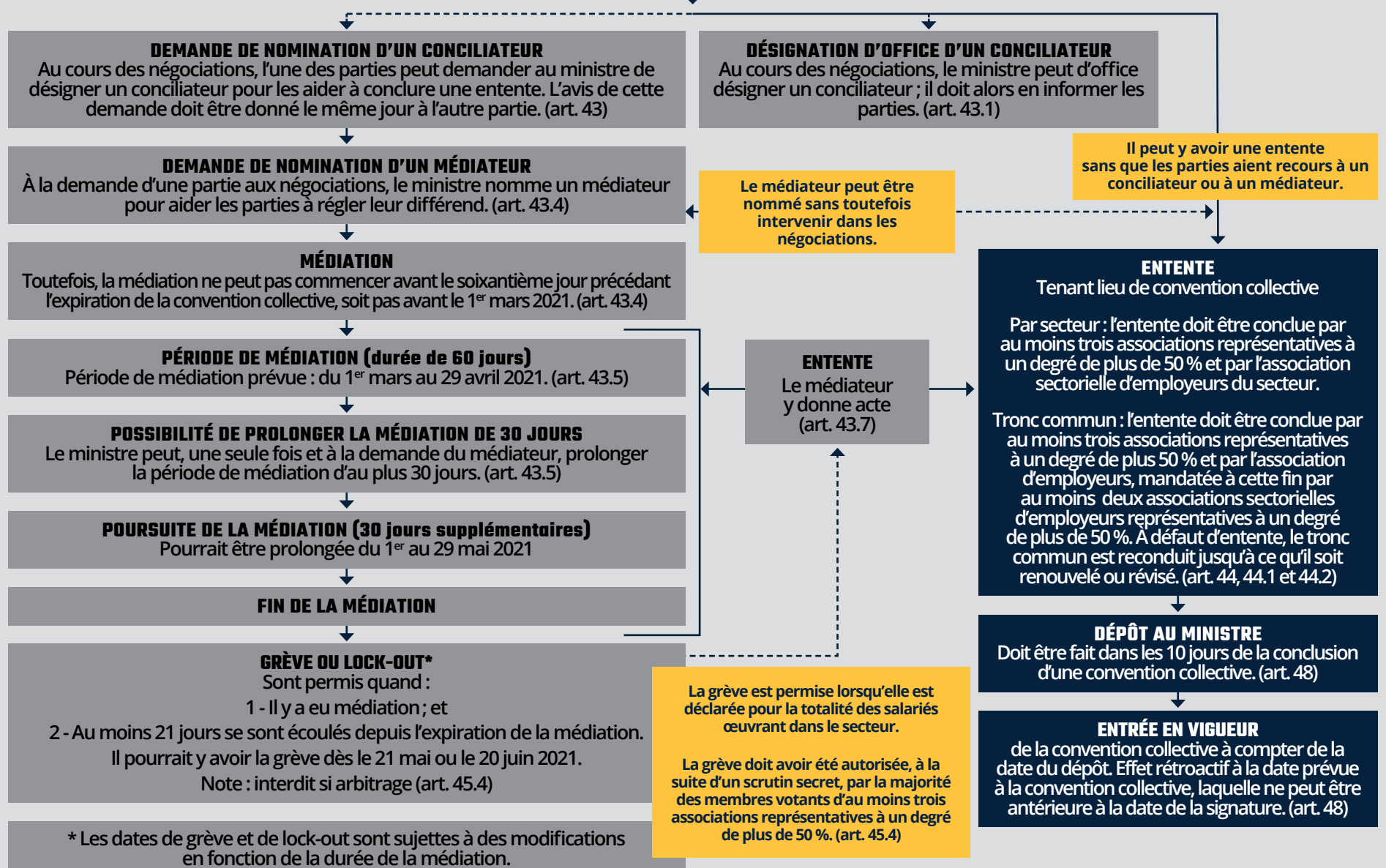
AVIS DE NÉGOCIATION DE CONVENTION

Une ou plusieurs associations représentatives peuvent, conformément à ce que détermine le protocole prévu à l'article 41.4, aviser par écrit une association sectorielle d'employeurs, ou une association sectorielle d'employeurs peut aviser par écrit une ou plusieurs associations représentatives, que ses ou leurs représentants sont prêts à négocier pour la conclusion d'une convention collective applicable dans le secteur de cette association sectorielle.

Cet avis peut être donné au plus tard le premier jour du septième mois qui précède la date d'expiration de la convention collective prévue à l'article 47. Toute autre association représentative et l'association d'employeurs doivent en être informées sans délai.

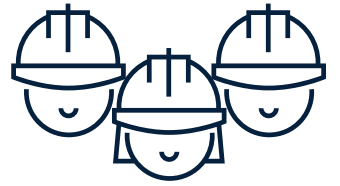
Dès la réception ou l'envoi d'un avis, l'association sectorielle d'employeurs du secteur institutionnel et commercial, et industriel ou du secteur génie civil et voirie doit consulter les donneurs d'ouvrage afin de recueillir leurs commentaires sur la convention à renouveler ainsi que leurs suggestions. L'association n'est toutefois pas liée par les commentaires et suggestions recueillis.

En date du 6 octobre 2020, les avis de négociation avaient été échangés entre les parties.



NÉGOCIATIONS 2021-2025

NOTRE ÉQUIPE MANDATÉE AUX TABLES



ANNIE ROBINEAU



CHARLES-OLIVIER PICARD



VINCENT ETHIER



ISABELLE C. PELLETIER



LOGAN PELLETIER



DOMINIC DUGAL



MARTIN LEMIEUX



JULIE BRISSETTE



MARC-ANDRÉ OUIMET

COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION

Annie Robineau, Charles-Olivier Picard et Vincent Ethier

COMITÉ DE NÉGOCIATION DES CLAUSES COMMUNES

Annie Robineau et Isabelle C. Pelletier

COMITÉS DE NÉGOCIATION SECTORIELLE

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE : Logan Pelletier et Dominic Dugal

RÉSIDENTIEL : Martin Lemieux et Charles-Olivier Picard

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL, ET INDUSTRIEL :

Julie Brissette et Marc-André Ouimet

BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021

REGARD SUR LES HEURES TRAVAILLÉES DANS LES QUATRE SECTEURS

En cette fin 2020, force est de constater que les activités en chantier ont subi le contrecoup de la pandémie. En effet, sans grande surprise, la fermeture des travaux au printemps dernier ne nous permettra pas d'atteindre le nombre d'heures travaillées en 2019, une année que l'on a qualifiée de record. Concrètement, les économistes s'attendent à une baisse de 10 %. Mais notre industrie se relève déjà de ces mois difficiles. Et en 2021, on estime les heures travaillées à 163,5 millions, ce qui correspond à une hausse de 3 % par rapport aux heures attendues cette année. Survol des prévisions, secteur par secteur.

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

Soutenu principalement par des investissements publics, le secteur génie civil et voirie poursuivra ses grands chantiers, comme le Réseau express métropolitain (REM), la déconstruction de l'ancien pont Champlain, le réaménagement de la route 185 en autoroute (sur une longueur de 94 km entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick) et l'élargissement à trois voies de l'autoroute Henri-IV, à Québec. Des investissements municipaux restent aussi à surveiller. Selon les pronostics, les heures travaillées en 2021 connaîtront une moins grande baisse qu'en 2020. On parle ici de 5 %.

	2019	2020	2021
HEURES TRAVAILLÉES (M)	34,9 M	32,0 M	30,5 M
VARIATION (%)	7 %	-8 %	-5 %

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

Nombreux sont les grands chantiers commerciaux en marche. Pensons notamment à la nouvelle tour de 40 étages de la Banque Nationale et au projet multiusage Quartier des lumières, tous deux à Montréal, ainsi qu'à celui de Solar Uniquartier, à Brossard. Du côté des investissements institutionnels, on peut lister le nouveau complexe hospitalier de Québec et la nouvelle installation de préservation de Bibliothèque et Archives Canada, à Gatineau. C'est sans compter tous les projets de rénovation et de construction d'écoles annoncés par le gouvernement. On aurait pu croire que les activités diminueraient dans ces secteurs en 2021 en raison, entre autres, de l'incertitude économique, mais les prévisions annoncent bel et bien une hausse des heures travaillées de 7 %.

	2019	2020	2021
HEURES TRAVAILLÉES (M)	98,0 M	87,0 M	93,0 M
VARIATION (%)	10 %	-11 %	7 %

RÉSIDENTIEL

Depuis la réouverture des chantiers, en avril dernier, le secteur résidentiel a réussi à maintenir un bon niveau d'activité, mais la situation financière des ménages risque de ralentir les projets à moyen terme. D'un autre côté, la place de plus en plus grande qu'occupe le télétravail suscite les familles à quitter les grandes villes pour les régions et à s'y investir dans des projets de construction ou de rénovation. Tout bien considéré, en 2021, on prédit une baisse de 3 % des heures travaillées dans le résidentiel, ce qui représente tout de même une donnée moins extrême que celle de 2020.

	2019	2020	2021
HEURES TRAVAILLÉES (M)	32,9 M	30,5 M	29,5 M
VARIATION (%)	6 %	-7 %	-3 %

INDUSTRIEL

Quelques projets d'importance s'achèveront dans les prochains mois, comme l'usine de papier tissu Kruger, à Bromptonville, et l'usine de production de vaccins Medicago, à Québec. D'autres sont toujours en cours, par exemple la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda, et l'usine de production de magnésium, à Danville. Toutefois, aucun chantier majeur n'est sur le point de démarrer. Malgré tout, la tendance est à la hausse dans ce secteur. L'année 2021 affichera, selon les prévisions, une augmentation de 5 % des heures travaillées.

	2019	2020	2021
HEURES TRAVAILLÉES (M)	11,5 M	10,0 M	10,5 M
VARIATION (%)	10 %	-13 %	5 %

VOIR D'UN BON ŒIL L'ANNÉE QUI VIENT !

Bien que 2021 s'exposera probablement encore aux effets néfastes de la pandémie, cette hausse prévue des heures travaillées est encourageante. Gardons le cap sur notre passion et n'ayons crainte des aléas du futur. Notre industrie, vous le savez, est permanente et elle constitue l'un des pivots les plus importants de notre société. Bâtir le Québec, dans tous les secteurs d'activité, c'est crucial. L'histoire l'a déjà prouvé maintes fois.

Toutes ces données prévisionnelles sont tirées de la CCQ.



NOS FORMATIONS « COUP DE CŒUR »

POUR ENRICHIR VOTRE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



PAR ISABELLE C. PELLETIER
AGENTE DE PROMOTION DE LA FORMATION

Vous avez le goût de développer vos compétences et d'enrichir vos connaissances pour devenir un candidat convoité ? Choisissez parmi plus de 500 formations gratuites dans le Répertoire des activités de perfectionnement 2020-2021 de Fiers et compétents. La plupart sont axées sur le «pratico-pratique» plutôt que sur la théorie. Elles simulent les tâches réalisées en chantier avec un formateur expérimenté qui vous montre des techniques nouvelles et adaptées à la réalité. Apprenez à votre rythme sans le «rush» des chantiers ! Voici une dizaine de formations incontournables, sélectionnées par nos représentants.

BRIQUETEUR-MAÇON

Ouvrages décoratifs de maçonnerie à formes géométriques variées I et II • 112 h et 120 h
Quand les maths et les arts se croisent dans un ouvrage de maçonnerie, le résultat peut être renversant ! Si vous aimez vous creuser la tête pour solutionner un problème et faire des agencements variés, cette formation saura combler l'artiste et le scientifique en vous.

CHARPENTIER-MENUISIER

Équerre de charpente et équerre triangulaire • 90 h
Vous croyez être polyvalent dans le maniement des équerres ? Eh bien ! Vous seriez surpris de découvrir toutes ses facettes et ses utilisations moins répandues, mais qui méritent d'être connues. Vous serez fier de savoir mettre à profit toutes les possibilités de cet outil qui vont bien au-delà de la simple mesure et du traçage.

COUVREUR

Revêtement de toiture appliqué à froid • 35 h
Saviez-vous que de plus en plus d'entreprises et de municipalités exigent une solution de pose de toiture sans flamme directe afin d'éliminer les risques de feu ? Voilà donc une bonne occasion d'apprendre une nouvelle méthode qui sort des sentiers battus.

ÉLECTRICIEN

Soudage par aluminothermie • 8 h
Mille et une perspectives d'emploi s'ouvriront à vous si vous suivez cette formation. C'est qu'en plus d'être une condition pour travailler sur les projets d'Hydro-Québec, la prévision de mise en chantier démontre que cette formation est un atout pour les électriciens.

FERBLANTIER

Dispositifs de protection parasismique en ferblanterie • 6 h
Les Québécois ont besoin de ferblantiers habilités aux installations des supports parasismiques pour les protéger contre les catastrophes naturelles. Fait intéressant : la protection parasismique est désormais une norme dans l'industrie et tout ferblantier devrait connaître les principes fondamentaux s'y rattachant.

MANŒUVRE

Forage de béton et sciage de béton et d'asphalte • 60 h
Le domaine du sciage et du forage de béton et d'asphalte est une spécialité très sollicitée. Avec ce cours, vous vendrez vos talents rapidement auprès des employeurs, vous prolongerez votre saison de travail et, par le fait même, vous augmenterez vos revenus.

OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD

Opération d'une fraiseuse-planeuse (rétroprofileuse) • 60 h
Cette formation ouvre la porte à une compétence très demandée dans le retrait de la couche d'enrobé ou de béton. Si vous voulez une meilleure stabilité d'emploi et que vous êtes prêt à effectuer de nombreuses heures de travail, sachez que les entreprises recherchent des travailleurs habilités à manœuvrer cette machine. Et ils sont rares !

OPÉRATEUR DE PELLES MÉCANIQUES

Système de guidage 3D – Engins de chantier • 8 h
Nouveaux cours ! Peu importe la formation sur les systèmes automatisés que vous déciderez d'entreprendre - 3D, GPS ou laser - les technologies du futur ouvrent un univers de possibilités. Sans contredit, avoir en main un cours de ce genre est un atout quand l'entreprise fait l'acquisition d'une machinerie moderne. Surfez sur la vague du changement !

PEINTRE

Pulvérisation de « stucco popcorn » • 30 h
Nouveau cours ! Même si le recouvrement de stucco a été délaissé par certains propriétaires de maison des années 90, cette matière retrouve peu à peu sa popularité dans la construction et la rénovation. En effet, ses propriétés insonores lui confèrent sa place dans les immeubles en copropriété. Outre cela, l'application de ce revêtement est maintenant une tâche partagée entre le plâtrier et le peintre.

PLÂTRIER

Finition de plâtre • 90 h
Vous maîtrisez le tirage de joints et désirez pousser plus loin vos compétences dans le plâtrage ? Avec ce cours, peaufinez votre technique et apprenez comment faire une finition de plâtre professionnelle. En plus, cette formation est très utile pour faciliter la passation de l'examen de qualification.

POSEUR DE SYSTÈMES INTÉRIEURS

Plafonds suspendus • 30 h
Peu de poseurs de systèmes intérieurs sont en mesure de réaliser un projet d'installation de plafond suspendu. Distinguez-vous et ajoutez cette corde à votre arc ! Bon à savoir : environ 30 % de l'examen de qualification porte sur cet aspect du métier.

TUYAUTEUR

Introduction aux systèmes géothermiques • 8 h
Tous les cours reliés aux systèmes géothermiques sont des choix judicieux pour vous offrir une carrière prometteuse. Sachez que de plus en plus de nouvelles constructions se tournent vers ce système performant, économique et écologique qui utilise l'énergie thermique du sol ou des eaux souterraines.

Vous en voulez plus ? N'hésitez pas à joindre notre équipe pour obtenir d'autres suggestions de formation dans votre métier ou occupation.



PLUS DE
500

**FOR
MAT
IONS**

**ADAPTÉES
À VOS BESOINS**

Inscrivez-vous à une activité de perfectionnement et devenez un candidat convoité.



**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM
FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

L'ATTENTION DÉTOURNÉE PAR LA PANDÉMIE

PRENEZ GARDE AUX AUTRES DANGERS !



PAR STEVE PRESCOTT
COORDONNATEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dans la foulée de la pandémie, les préventionnistes ainsi que la CNESST craignent un accroissement des accidents dans tous les milieux de travail. Dans quelques mois, les statistiques révéleront si leur inquiétude était fondée. Chose certaine, la pandémie planétaire ne doit pas tromper la vigilance des employeurs et des travailleurs face aux nombreux risques qui les guettent sur les chantiers.

Êtes-vous à l'affût de tous les dangers, ceux qui ne sont pas reliés au coronavirus? Est-ce que votre employeur vous forme sur les risques propres à votre travail? Connaissez-vous bien les appareils et machines dont vous êtes responsable ainsi que la manière de vous en servir? Faisons le point sur ces questions.

FAIRE PREUVE DE VIGILANCE FACE À TOUS LES RISQUES

Rappelons, d'entrée de jeu, que la CNESST est particulièrement sévère en ce qui concerne les dangers à conséquences graves – les « tolérances zéro » – et peut émettre des avis d'infraction ou même fermer un chantier si ces dangers ne sont pas contrôlés. Les voici :

- **Chutes de hauteur de plus de 3 mètres**
- **Électrification avec une ligne électrique aérienne sous tension**
- **Exposition aux poussières d'amiante**
- **Chutes de hauteur à partir d'une échelle**
- **Effondrement d'un échafaudage**
- **Exposition aux poussières de silice**
- **Contact avec une pièce en mouvement d'une machine**
- **Effondrement des parois d'un creusement non étançonné**
- **Roches instables**

Un travail sécuritaire exige non seulement d'être vigilant à ces « tolérances zéro », mais aussi à tous les dangers présents au quotidien sur les lieux de travail, notamment la contamination par une matière dangereuse, la proximité d'un véhicule routier ou d'une machinerie ou encore les conditions météorologiques difficiles. L'exposition des travailleurs à ces risques confère à notre industrie la réputation d'un secteur à risque élevé d'accidents. Les chiffres publiés par la CNESST le démontrent.

DES STATISTIQUES QUI IMPOSENT UNE RÉFLEXION

Certaines statistiques 2019 de la CNESST ont retenu notre attention : parmi tous les secteurs d'activité économique du Québec, celui du Bâtiment et travaux publics (BTP) est le plus meurtrier avec 55 décès, soit 12 par accident du travail et 43 par maladie professionnelle.

Toujours en 2019, 8130 accidents du travail et 104 maladies professionnelles s'ajoutent et nous classent ainsi parmi les industries les plus dangereuses.

Ces données, graves et alarmantes, appellent à une réflexion sur nos pratiques. C'est pourquoi le rappel d'un important moyen de prévention s'avère essentiel : la formation.

UN ATOUT MAJEUR POUR VOTRE SÉCURITÉ

Des travailleurs bien formés sont plus alertes et vigilants quant aux risques associés à leur travail, et donc plus enclins à adopter des comportements sécuritaires. La formation professionnelle et les formations spécifiques à un danger sont incontestablement d'excellents moyens de prévention. D'ailleurs, la Loi sur la santé et la sécurité du travail précise la responsabilité de l'employeur à ce sujet :

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment informer adéquatement le travailleur sur les risques liés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié. - Art. 51, LSST

QU'EN EST-IL DU SERVICE DE FORMATION ?

Lorsque notre gouvernement a annoncé l'arrêt des activités non essentielles et qu'il a interdit les rassemblements, l'impact sur le service de formation a été fort préoccupant. La diminution considérable du nombre de séances de formation dispensées par l'ASP Construction peut en témoigner. Mais, depuis le déconfinement de la première vague, même si la COVID a laissé une cicatrice encore bien visible dans ce service, certaines mesures sanitaires, comme la désinfection et l'aménagement de l'environnement, ont permis la reprise des activités de formation.

En résumé, ce que vous devez retenir, c'est que votre employeur doit veiller à votre protection et à votre sécurité. Vous êtes sa ressource la plus précieuse! Il doit vous offrir de la formation sur les risques et dangers en chantier, et ce, en adaptant les séances aux mesures sanitaires actuelles. En aucun temps, il ne doit manquer à son devoir, peu importe ses raisons, comme les retards dans les livraisons. Le SQC, pour sa part, compte bien rappeler cette obligation aux employeurs, que ce soit lors de visites de chantier ou de multiples comités auxquels il siège.

Dernière mention ! Consultez les formations offertes à asp-construction.org ou renseignez-vous auprès de votre représentant. Une personne avertie en vaut deux !



EXEMPLE DE NON-CONFORMITÉ

KANGOUROU GRATUIT

LA CAMPAGNE TIRE À SA FIN



C'EST LE SPRINT FINAL !

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2021 pour commander gratuitement votre kangourou à l'image du SQC.

Pour passer à l'action, vous devez d'abord créer votre compte sur notre boutique en ligne, en quelques étapes.

Soyez attentif ! Un mot de passe temporaire sera généré automatiquement. Pensez alors à consulter votre boîte courriel, incluant vos courriers indésirables pour le récupérer.

COMMANDEZ MAINTENANT !

Utilisez ce code QR.

Si vous avez besoin d'aide au moment de la création de votre compte, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe.

À retenir ! Le kangourou est non échangeable et le délai de livraison est d'environ 30 jours.



INFOLETTRE SQC

SOYEZ INFORMÉ DES DERNIÈRES NOUVELLES



UNE FAÇON DIRECTE DE VOUS JOINDRE

En cette période de négociation des nouvelles conventions collectives, le moment est tout indiqué pour vous abonner à nos communications par courriel et recevoir des informations de dernière heure.

Nos infolettres vous gardent au fait de l'actualité de l'industrie : nouvelles sur le régime d'assurance MÉDIC Construction, hausses de salaire en vigueur, conseils sur la santé et sécurité du travail et tout autre sujet prioritaire qui concerne votre vie professionnelle.

Pourquoi vous en passer ?

ABONNEZ-VOUS !

Utilisez ce code QR pour remplir le court formulaire d'inscription.

L'Infolettre SQC est envoyée généralement le dernier vendredi du mois.

Procédez maintenant pour ne pas manquer la prochaine !



CALENDRIER 2021

SURVEILLEZ SON ARRIVÉE

Pour commencer l'année du bon pied et vous aider à la planifier, référez-vous au calendrier de chantier tout redessiné.

Vous pourrez y repérer rapidement les dates des jours fériés chômés et des congés annuels obligatoires.

Nos représentants le distribuent lors de visites de chantier. N'hésitez pas à en demander un pour votre lieu de travail.

Vous pouvez également le télécharger au sqc.ca à la section *Membre/Calendrier*.

2021

sqc.ca

1 866 773-8834

Suivez-nous !

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							MAI							JUN													
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S							
				1	2		1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7		
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17	2	3	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24	9	10	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
24	25	26	27	28	29	30	(08)						(08)	28	29	30	31	(05)	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30							
(01)																										09	31						09	31														

2021 EST À NOS PORTES

JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE !

L'équipe SQC profite de l'occasion pour vous transmettre ses meilleurs vœux. En petit cocon familial, nous espérons que vous vivrez de beaux moments.

Nos bureaux seront fermés durant les Fêtes, soit à compter du 18 décembre, à midi. De retour au poste le 3 janvier !

À noter : les services en ligne de la CCQ et la ligne téléphonique de **CONSTRUIRE en santé** resteront en fonction.

Continuez aussi de suivre nos plateformes numériques durant le congé. On garde actives nos communautés !

L'esprit collectif

Profitez de rabais exclusifs

20 %

en assurance auto

15 %

en assurance habitation

Demandez une soumission

1 866 777-2886

ssq.ca/groupes

*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

RÉDACTION ET COORDINATION
Alexandra Langlois et Valérie Savard

COLLABORATION
Annie Robineau, Isabelle C. Pelletier, Charles-Olivier Picard, Steve Prescott et Mireille Gendron

CONCEPTION GRAPHIQUE
Studio M2

PHOTOGRAPHIES
Julie Catudal, Maxime Juneau et l'équipe des représentants SQC
Notez que certaines photos ont été captées avant le contexte de la pandémie.

Dépôt légal décembre 2020
Bibliothèques du Québec et du Canada

Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction des textes n'est pas permise à moins d'entente avec le Syndicat québécois de la construction.